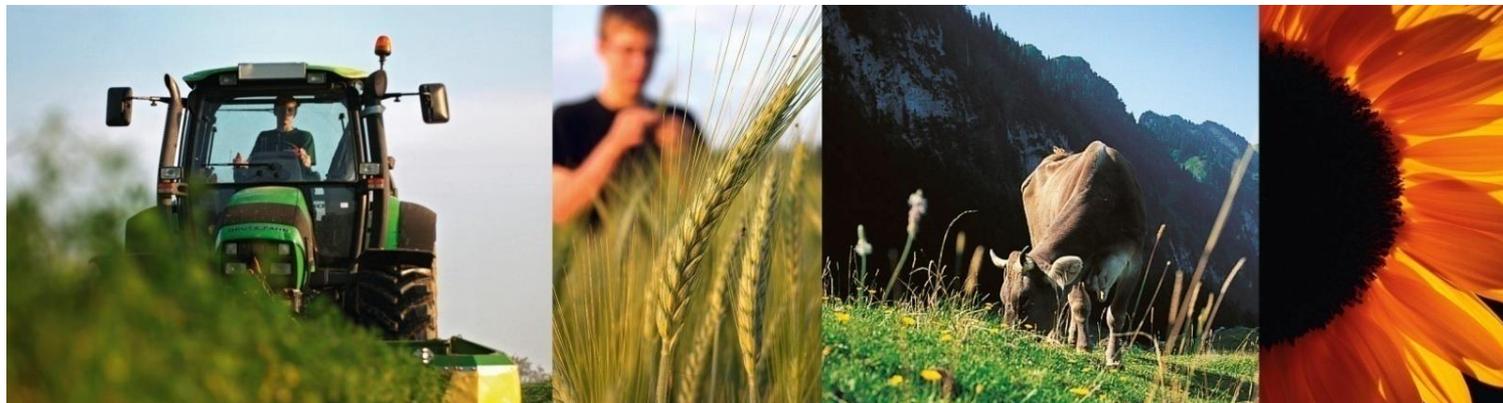




Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,  
de la formation et de la recherche DEFR  
Office fédéral de l'agriculture OFAG



# Journée d'information suisse-melio

## Communications du secteur Développement rural de l'OFAG

Olten, mercredi 18 juin 2014



# Aperçu

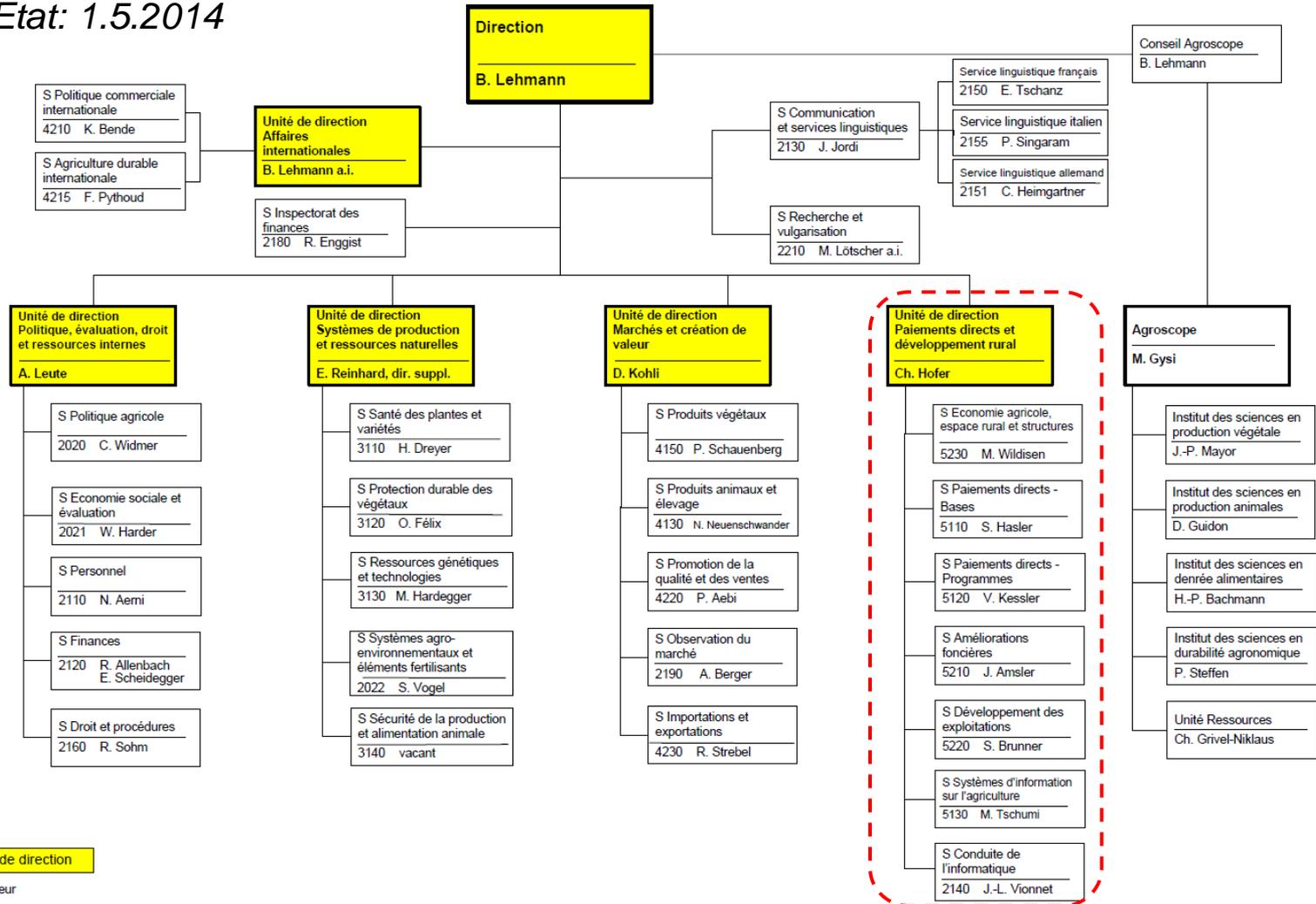
- Organisation, changements au plan du personnel
- Finances
- MAPIS<sup>PLUS</sup>
- PA 14 – 17
- Autres domaines politiques liés au milieu rural
- Améliorations structurelles
- Divers
- Perspectives



# En ce qui nous concerne

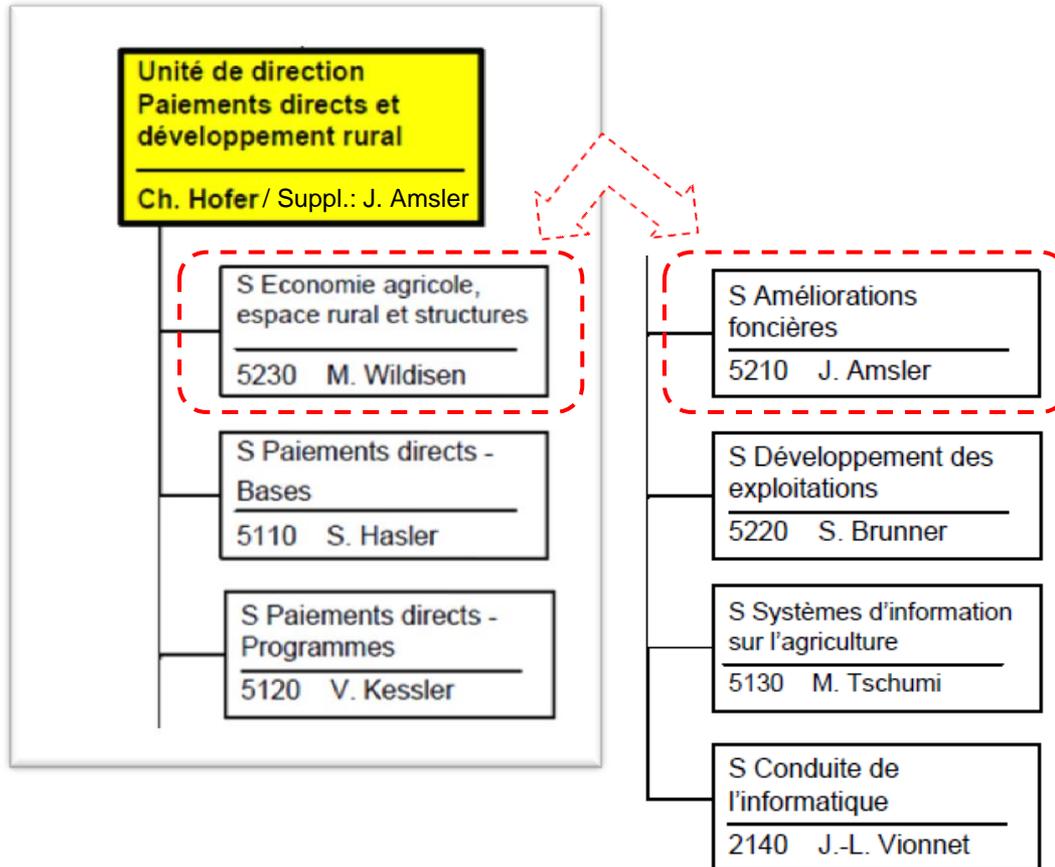
# Organigramme de l'OFAG

Etat: 1.5.2014





# Unité de direction Paiements directs et développement rural (UD PDR)





Enveloppe financière 2014-2017

# Aperçu des 3 enveloppes financières

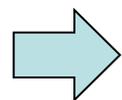
en millions de CHF	Budget 2013	Arrêté fédéral du 13 mars 2013	Moyenne par année
Amélioration des bases de production et mesures sociales	194	<b>798</b> (638)	199,5
Production et ventes	458	<b>1 776</b>	444,0
Paiements directs	2 794	<b>11 256</b>	2 814,0
<b>Total</b>	<b>3 446</b>	<b>13 830</b> (13 670)	<b>3 457,5</b>

*(entre parenthèses: montants dans le message)*



Enveloppe financière 2014-2017

# Améliorations des bases de production et mesures sociales \*



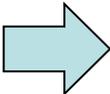
(en millions de CHF)	2014	2015	2016	2017	Total
Mesures d'accompagnement social	3	3	3	3	<b>12</b>
Contributions pour améliorations structurelles	99 (89)	99 (89)	99 (89)	99 (89)	<b>396</b> (356)
Crédits d'investissement	47 (17)	47 (17)	47 (17)	47 (17)	<b>188</b> (68)
Sélection végétale et animale	38	38	38	38	<b>153</b>
Vulgarisation	12	12	12	12	<b>49</b>
<b>TOTAL</b>	<b>199</b> (159)	<b>199</b> (159)	<b>200</b> (160)	<b>200</b> (160)	<b>798</b> (638)

\*sans réductions prévues sur la base du programme de consolidation et réexamen des tâches (CRT 2014)  
(entre parenthèses: montants dans le message)



Enveloppe financière 2014-2017

# Améliorations des bases de production et mesures sociales \*

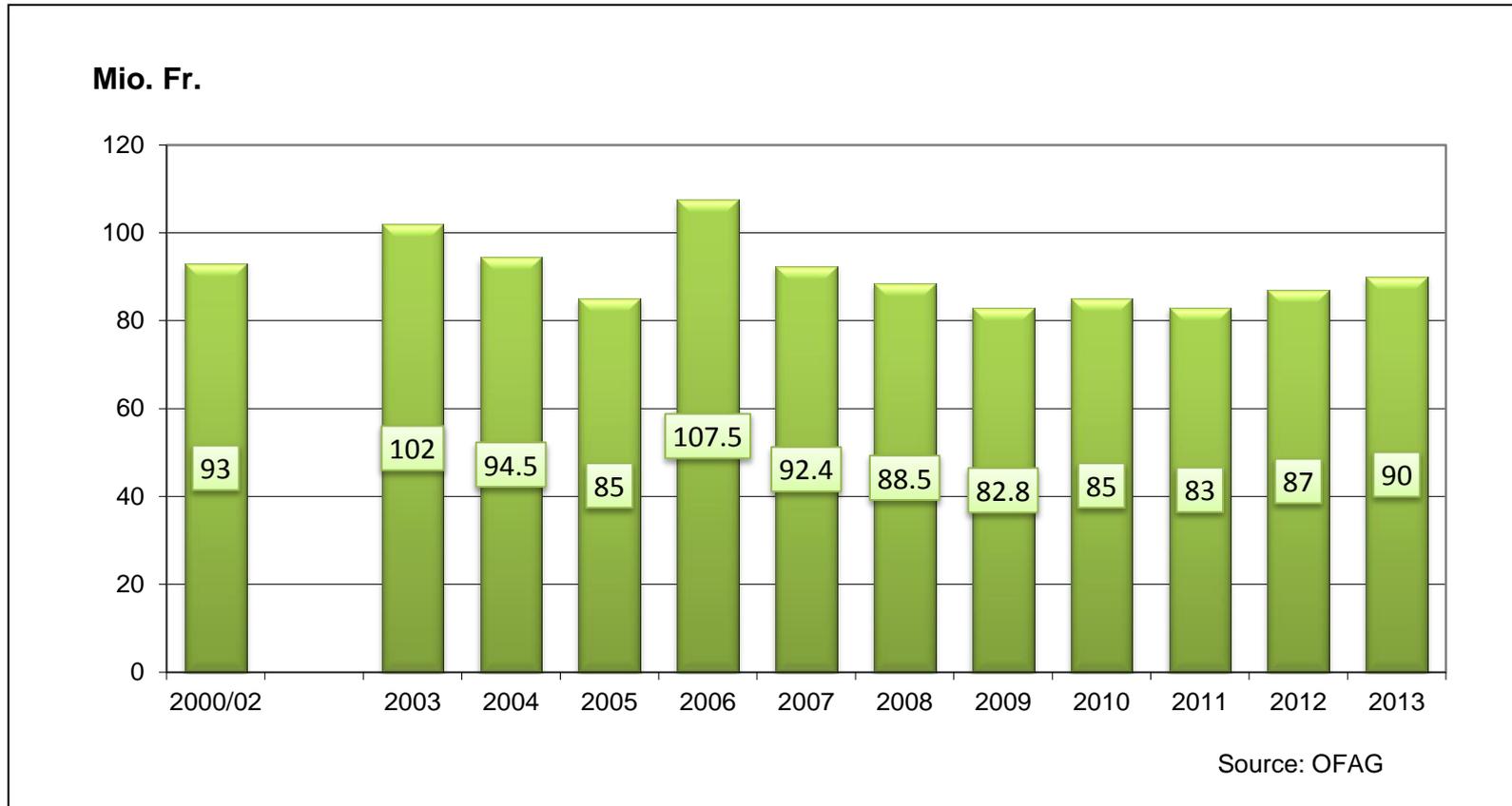
(en millions de CHF)	2014	2015	2016	2017	Total
Mesures d'accompagnement social	3	3	3	3	<b>12</b>
Contributions pour améliorations structurelles	99 (99)	99 (99)	99 (99)	99 (99)	<b>396</b> (396)
 Crédits d'investissement	45,3 (47)	15,3 (47)	46,5 (17)	46,5 (17)	<b>153,6</b> (188)
Sélection végétale et animale	38	38	38	38	<b>153</b>
Vulgarisation	12	12	12	12	<b>49</b>
<b>TOTAL</b>	<b>197,3</b> (199)	<b>167,3</b> (199)	<b>199,5</b> (200)	<b>199,5</b> (200)	<b>763,6</b> (798)

\*sans réductions prévues sur la base du programme de consolidation et réexamen des tâches (CRT 2014)  
(entre parenthèses: montants dans le message)



# Contributions pour les améliorations structurelles

## Contributions fédérales versées 2000-2013





# Contributions pour les améliorations structurelles

## Besoins annoncés des cantons pour 2014

en millions de francs	Comptes 2013	Besoins annoncés 2014	Budget 2014
→ Contributions	90	122	99
Crédits d'inv.	51	86	45,3
Aide aux exploitations paysannes	1,9	2,3	1,9
Reconversions	0,13	0,13	0,85



## Volume des mandats relatifs aux projets d'amélioration foncière approuvés en 2012 (en millions de francs)

	Coûts des projets	Contributions fédérales
Remembrement des terres	35,1	14,2
Construction de chemins	81,5	22,6
Drainage	7,7	2,2
Irrigation	2,3	0,7
Alimentation en eau	42,1	8,1
REP	26,6	5,0
PDR	103,8	22,2
Divers	23,8	7,2
<b>Total</b>	<b>322,9</b>	<b>82,2</b>



# Projets de développement régional

## Moyens financiers

Relevé des besoins financiers actuels (uniquement contributions de la Confédération; mai 2012) pour les projets en cours de traitement (dans 16 cantons, millions de francs):

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
5,5	11,1	20,1	20,3	17,1	13,9	9,2 millions CHF

Période PA 14 – 17:

Augmentation des réserves pour des projets relativement importants (PDR, améliorations foncières, constructions rurales)



# Attribution des fonds aux cantons

- RPT: Base 2001 - 2005
- Excédents entre montants assurés / versements à la fin de l'année
- Demandes de crédit des cantons sur la base de notre enquête
- Réserve: évaluation sur la base de nos enquêtes sur les PDR
- Pas de classement des cantons!



# Initiatives de projet collectives

## Soutien des études préliminaires depuis novembre 2006

Etat: mai 2013

Esquisses de projets déposées:	319
Soutien accordé:	256

Orientation des initiatives de projets soutenues:

• <b>Projets de développement régional, PDR</b>	<b>105</b>
• Utilisation durable des ressources naturelles	29
• Mise en réseau écologique	107 *
• Autres	11

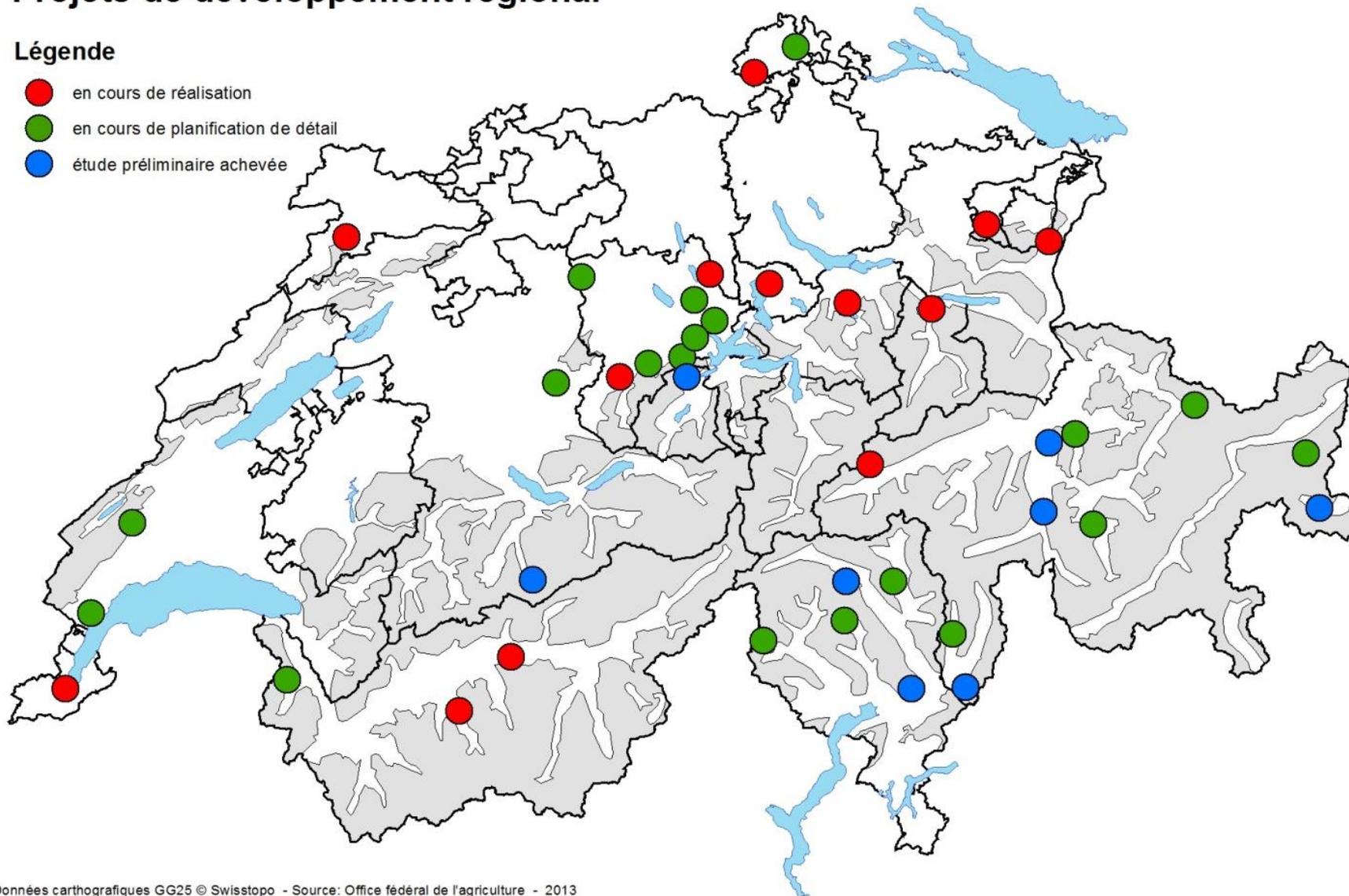
\* admises jusqu'au 31 mai 2011



## Projets de développement régional

### Légende

- en cours de réalisation
- en cours de planification de détail
- étude préliminaire achevée



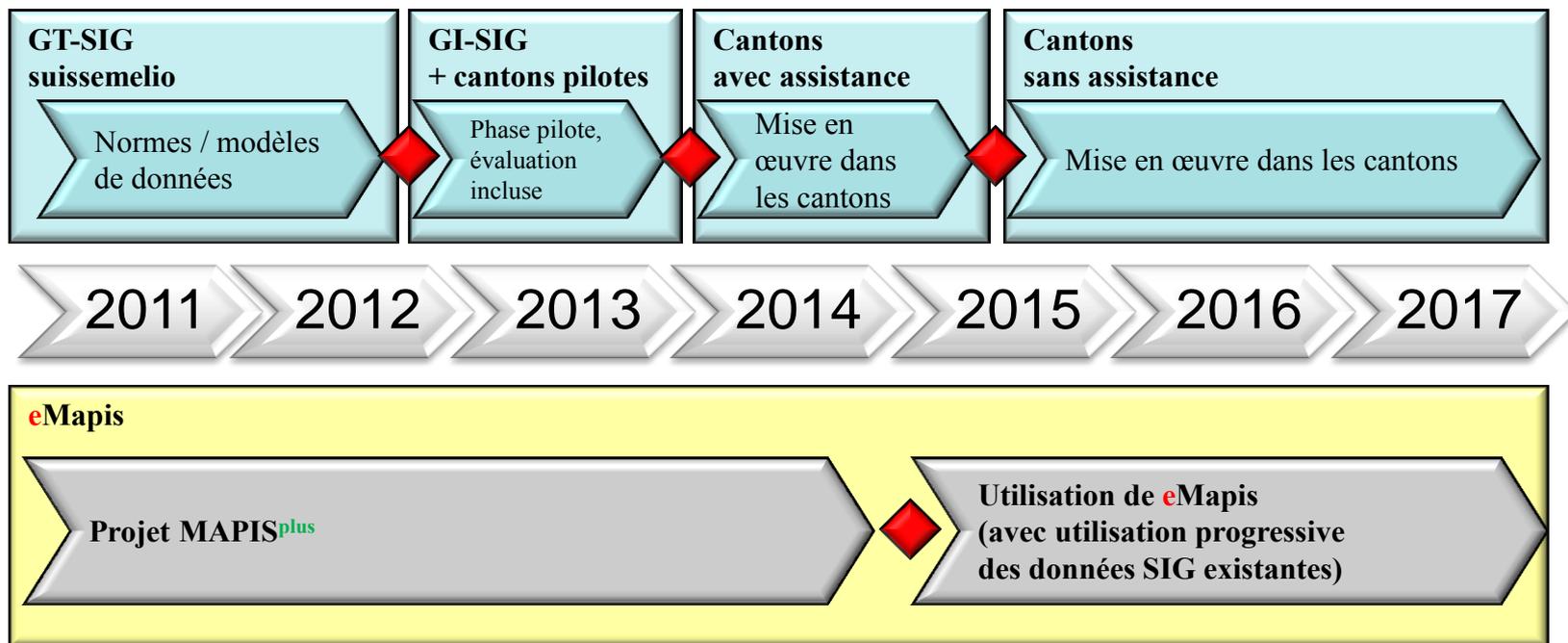


# Questions concernant les finances publiques

- Rapport sur l'efficacité de la RPT 2012 – 2015 : procédure de consultation avec questionnaire, d'ici à fin juin 2014
- HRM2 (modèle comptable harmonisé dans les cantons)

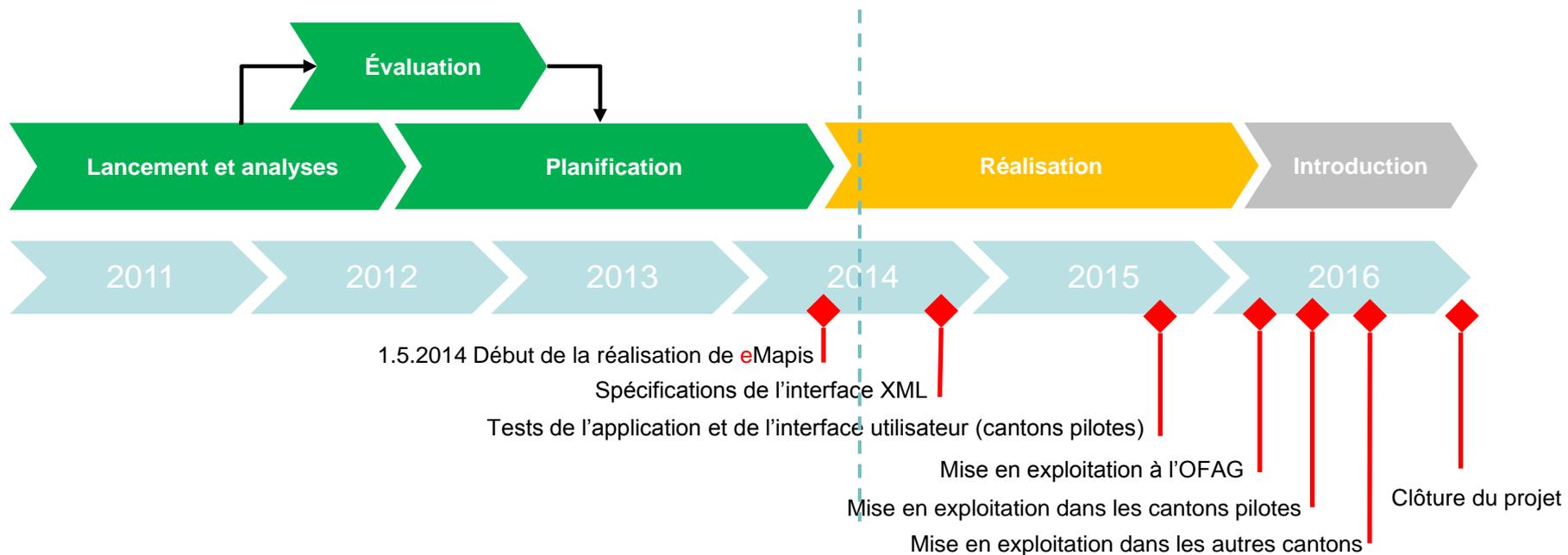


# Harmonisation des calendriers MAPIS<sup>plus</sup> et GT-SIG





# Avancement du projet et calendrier

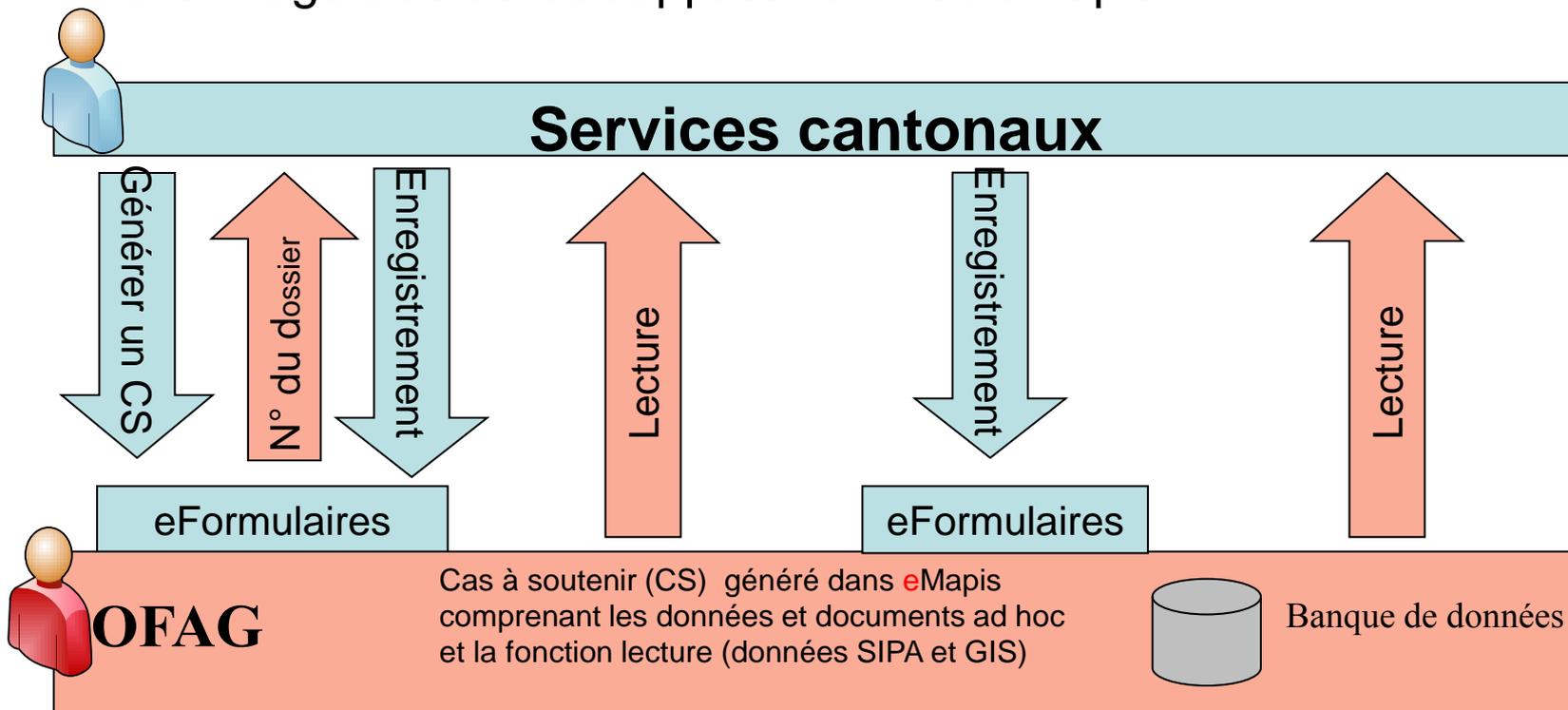


Discussions avec les cantons pilotes (harmonisation)	Septembre 2014
Spécifications de l'interface utilisateur disponibles pour les cantons	Fin déc. 2014
Systèmes cantonaux adaptés aux interfaces (cantons pilotes)	Fin août 2015
Test application spécifique / interfaces (cantons pilotes)	Oct. / Nov. 2015
Mise en service OFAG	Mars 2016
Mise en service canton pilote	Mai 2016
Mises en service autres cantons	Août 2016
<i>Meeting: groupe d'accompagnement canton / cantons pilotes</i>	<i>T1 2015</i>
<i>Réunion d'information avec les services cantonaux</i>	<i>T2 2015</i>



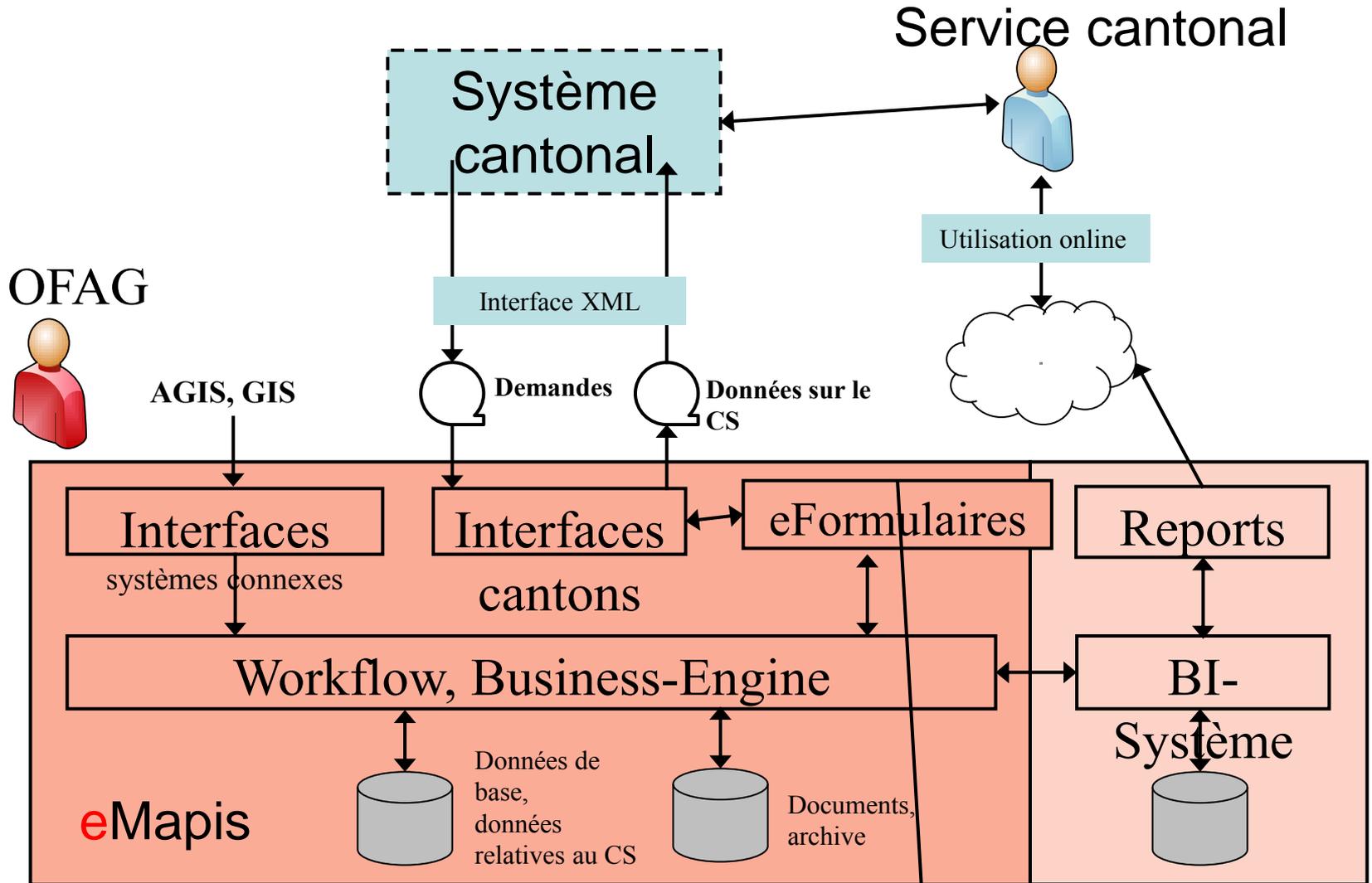
# Déroulement du processus

Saisie des données, lecture (données et documents) et archivage à l'aide de l'application web eMapis





# Structure du système eMapis



# Groupe d'accompagnement des cantons / cantons pilotes

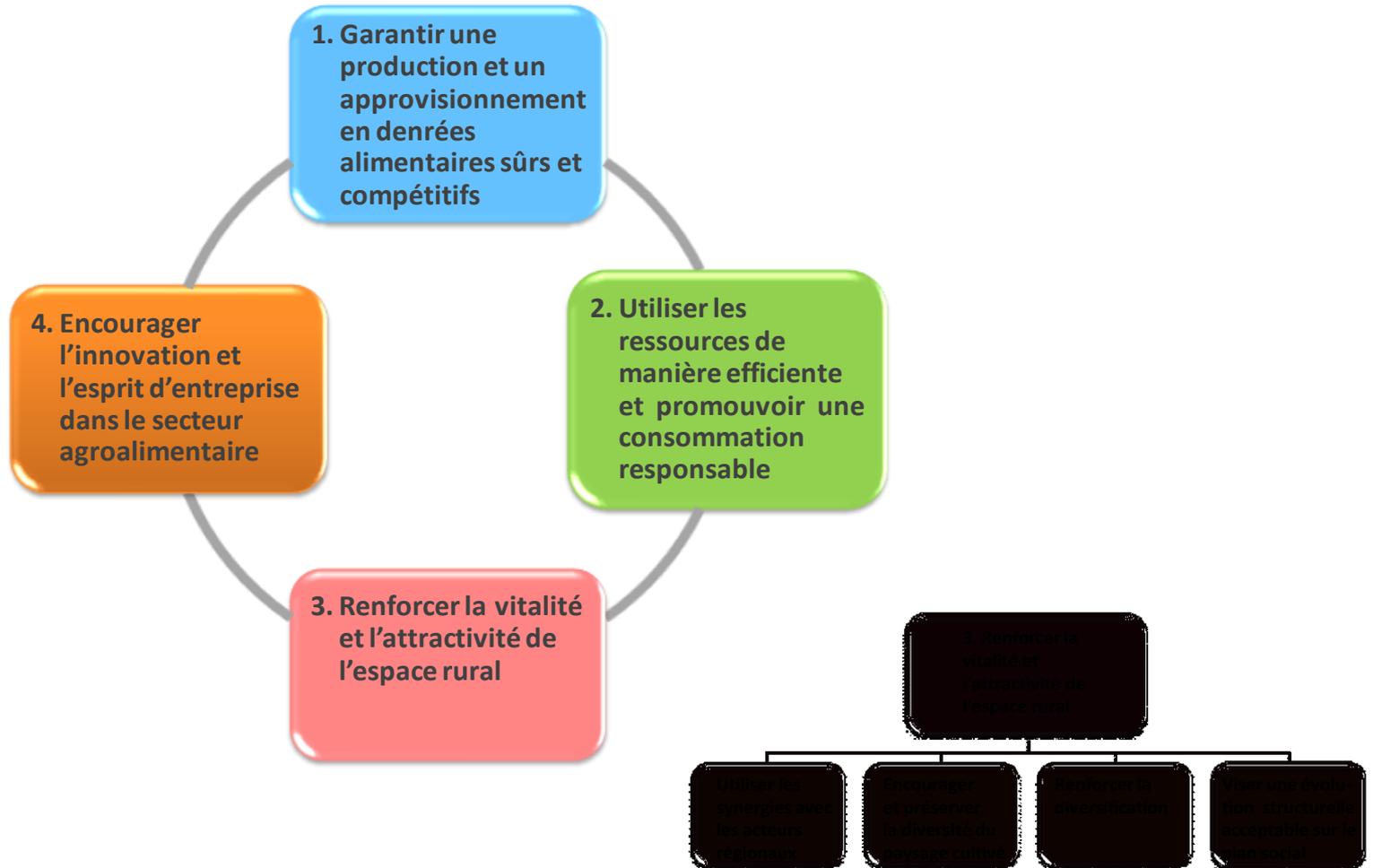
Ct.	Organisation	Système informatique	Représentant (groupe d'accompagnement, cantons)
BE	LANAT, secteur Améliorations structurelles	GELAN	Christopher Kolly
FR	SAgri, Développement rural	GELAN	Joël Bader
LU	Landw. Kreditkasse Luzern	GESPA	Samuel Brunner
SO	Amt für Landw., Abt. Strukturbesserungen	GELAN	Werner Wehrli
BL	Landw. Zentrum Ebenrain, Strukturverbesserungen	LAWIS	Andreas Bubendorf
SG	Landwirtschaftsamt, Abt. Strukturverb. und BGBB	Agricola	Kurt Hollenstein
GR	ALG, Abt. Strukturverbesserungen	Agricola	Moreno Bonotto

?	Autres cantons pour le groupe pilote/ groupe d'accompagnement	?	?
?	Canton(s) pilote(s) pour les données SIG	SIG	?



## Développement de la politique agricole

# Points forts de la stratégie DR 2025





## Politique agricole 2014-2017

# De la loi aux ordonnances

### Dispositions d'exécution (21 ordonnances du CF):

- 1 nouvelle ordonnance (promotion de la qualité et de la durabilité)
- 6 révisions totales (p. ex. ordonnance sur les paiements directs, OPD)
- 14 révisions partielles (p. ex. ordonnance sur les amél. structurelles)
- Abrogation de 3 ordonnances (intégration dans l'OPD)

Ordonnance sur  
les contributions à  
des cultures  
particulières

Ordonnance sur  
les paiements  
directs

Ordonnance sur  
les améliorations  
structurelles

- Ordonnance sur la terminologie agricole
- Ordonnance sur la coordination des contrôles dans les exploitations agricoles
- Ordonnance sur les systèmes d'information dans le domaine de l'agriculture
- Ordonnance sur le droit foncier rural



## Ordonnance sur la terminologie agricole

# Définitions

- Pas d'adaptation des facteurs pour l'unité de main-d'œuvre standard (facteurs UMOS) sur la base du progrès technique à partir de 2014
- Le rapport en réponse au postulat Leo Müller sera prêt en été 2014
- Définition des prestations pour la production agricole
- Définition des activités connexes à l'agriculture (para-agricole)
- Taille minimale de 0,25 UMOS pour la reconnaissance formelle de l'exploitation





## Ordonnance sur la terminologie agricole

# Modification des surfaces

- ⇒ LAgr: anciennement, contributions pour la SAU / maintenant, pour la surface donnant droit aux contributions (indépendamment de la répartition)
- Pas de changement dans la définition des surfaces (SAU), l'ancienne définition de la zone riveraine d'un cours d'eau est biffée
  - Nouvelle prairie riveraine d'un cours d'eau dans l'OPD à prairie extensive, sans date de fauche
  - Zones à bâtir légalisée après le 31 décembre 2013 ≠ SAU
  - Surfaces d'installations photovoltaïques ≠ SAU





## Paiements directs

# Contribution à la qualité du paysage

### Principes de base selon l'art. 74 de la LAgr

- Cofinancement (Confédération 90 % / cantons 10 %)
- Objectifs, mesures et contributions spécifiques au projet
  - Ancrage régional des objectifs de développement du paysage
  - Mesures applicables et permettant d'atteindre les objectifs
  - Montants des contributions basés sur les prestations et les valeurs paysagères
- Autorisation de mise en œuvre établie par l'OFAG:  
71 projets déposés fin janvier 2014
- Autorisation soumise à des conditions; les conditions doivent être intégrées dans les rapports de projet
- Mise en œuvre dans le cadre de conventions d'exploitation de 8 ans





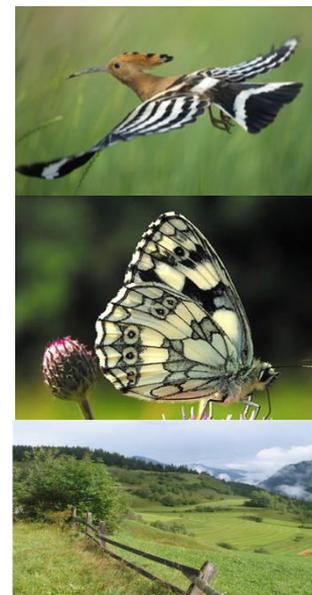
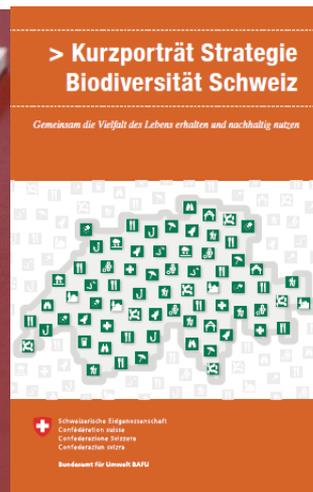
## Stratégie Biodiversité Suisse (SBS)

# Plan d'action en voie d'achèvement

Approbation de la stratégie du Conseil fédéral le 25.4.2012

Mandat du Conseil fédéral:

- Elaboration d'un plan d'action – mesures concrètes pour réaliser les buts de la Stratégie Biodiversité Suisse
- Automne 2014: présentation du plan d'action au CF ⇒ audition
- D'ici 2020: Mise en œuvre du plan d'action



Journée d'études suisse melio Olten | 18 juin 2014

Jörg Amsler, responsable suppléant de l'Unité de direction Paiements directs et développement rural



# Stratégie Biodiversité Suisse (SBS)

## Plan d'action - Agriculture

### Critères OFEV

Aktionsbereiche	Strategische Ziele	Handlungsfelder
I. Nachhaltige Nutzung der Biodiversität	1. Nachhaltige Nutzung der Biodiversität	HF 1.1 Waldwirtschaft
		HF 1.2 Landwirtschaft
		HF 1.3 Jagd und Fischerei
		HF 1.4 Tourismus, Sport und Freizeit
		HF 1.5 Verkehr
		HF 1.6 Erneuerbare Energien
		HF 1.7 Grundstücke, Bauten und Anlagen des Bundes
		HF 1.8 Raumplanung
		HF 1.9 Wirtschaft (Biodiversität in der Handelspolitik, Beschaffung Bund und Produktumweltinformation)

### Réalisation OFAG

Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement für  
Wirtschaft, Bildung und Forschung WBF  
Bundesamt für Landwirtschaft BLW  
Fachbereich Ökologie

Bern, 30. Juni 2013

---

### Handlungsfeld Landwirtschaft des Aktionsplans Strategie Biodiversität Schweiz

Ergebnisse des partizipativen Prozesses zur Erarbeitung von Massnahmen

---

## Mesure principale: DPD (PA14/17)

**Handlungsfeldleitung**  
Samuel Vogel

**Redaktion**  
Samuel Vogel, Nicole Inauen

**Beiträge**  
Regula Benz (Agridea), Alexandra Cropt (Schweizerischer Bauernverband SBV), Markus Jenny (Vogelwarte Sempach), Marcel Liner (Umweltallianz), Patricia Steinmann (BLW), Thomas Walther (ART)

**Kerngruppe**  
Peter Althaus (IP-Suisse), Dominique Barjolle (FiBL), Regula Benz (Agridea), Alexandra Cropt (SBV), Markus Jenny (Vogelwarte Sempach), Marcel Liner (Umweltallianz), Patricia Steinmann (BLW), Gabrielle Volkart (BAFU), Erich Vonlanthen (Landwirt), Thomas Walter (ART)

21142005/02002 | C000.2101.101.6.1304/06

### Cinq nouvelles mesures:

1. Biodiversité et grandes cultures
2. Systèmes de production intégraux
3. Formation et vulgarisation
4. Synergie avec forêt et cours d'eau
5. Qualité des surfaces

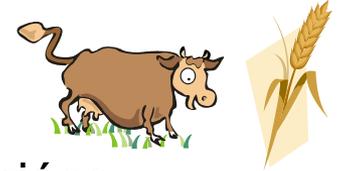


## Adaptation au changement climatique

# Plan d'action dans le domaine agricole

### Six groupes de mesures:

1. Utilisation optimale de variétés et d'espèces appropriées



2. Exploitation ménageant le sol et les eaux



3. Elaboration de bases pour une exploitation adaptée au site



4. Mise sur pied d'un système de monitoring et d'alerte précoce



5. Examen des possibilités pour limiter et atténuer les pertes de récoltes et les fluctuations de prix



6. Offensive dans le domaine de la recherche et de la vulgarisation Changement climatique – agriculture



**Chaque groupe comprend des mesures dans le domaine de la recherche, de la vulgarisation et de la politique.**



# Parcs d'importance nationale

## Situation fin 2013



### Parcs nationaux

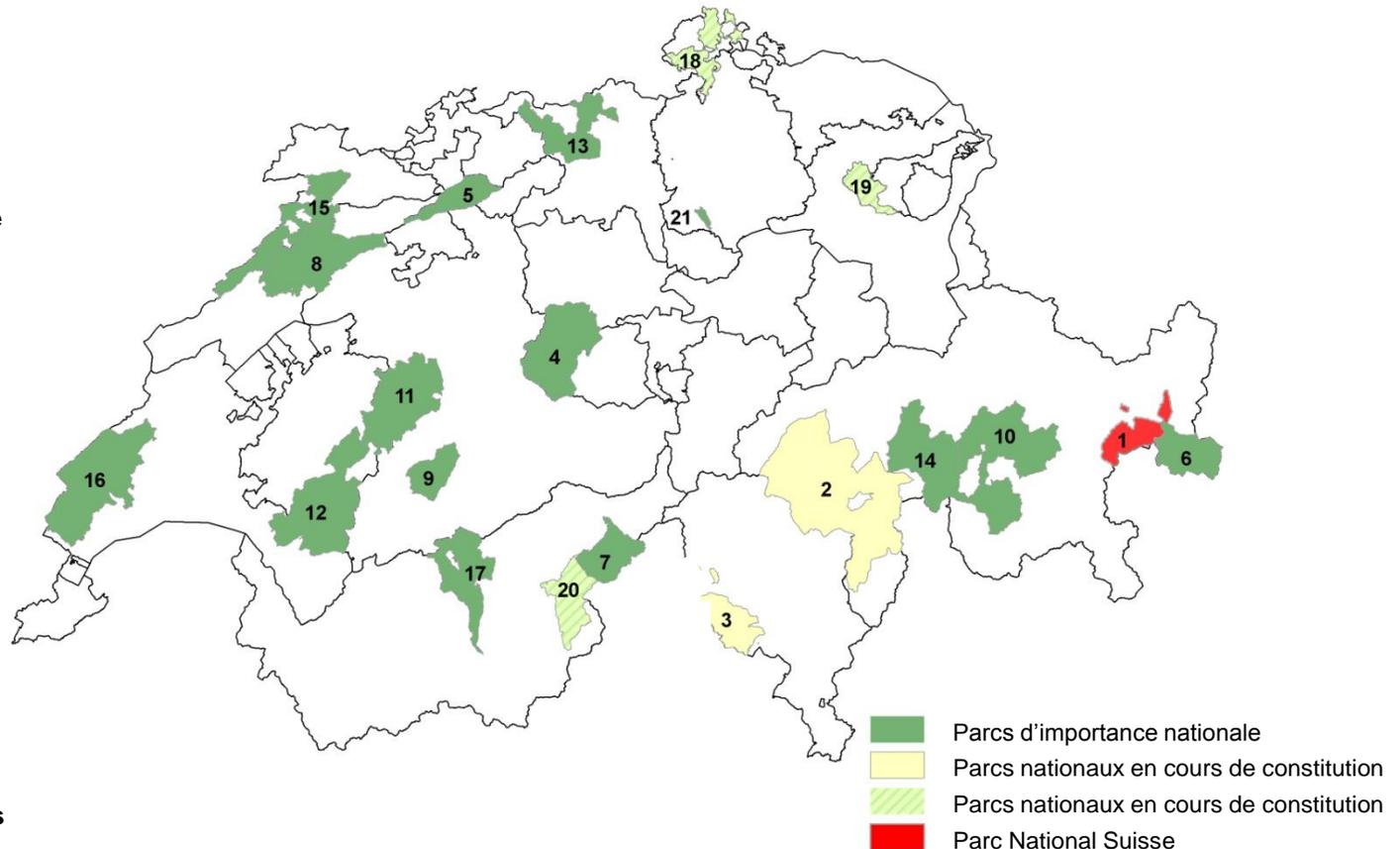
- 1 Parc National Suisse GR
- 2 Parc Adula
- 3 Parco del Locarnese

### Parcs naturels régionaux

- 4 Réserve de biosphère de l'UNESCO de l'Entlebuch
- 5 Thal
- 6 Biosfera Val Müstair
- 7 Landschaftspark Binntal
- 8 Chasseral
- 9 Diemtigtal
- 10 Parc Ela
- 11 Gantrisch
- 12 Gruyère Pays-d'Enhaut
- 13 Jurapark Aargau
- 14 Beverin
- 15 Parc du Doubs
- 16 Jura vaudois
- 17 Pfyn-Finges
- 18 Schaffhouse
- 19 Neckertal

### Parcs naturels périurbains

- 20 Wildnispark Zürich Sihlwald





# Ordonnance sur les améliorations structurelles

## Motifs des modifications



Concrétisation des nouveaux articles de la loi:

- Art. 89, al. 1, let. d: Renforcement d'une politique stratégique d'investissements, réduction des risques
- Art 89a LAgr : Procédures de détermination de la neutralité concurrentielle
- Art. 93, al. 1, let. e, LAgr: Initiatives collectives visant à une baisse des coûts de production
- Art. 106, al. 1, let. d, LAgr: Renouvellement des cultures pérennes
- Art 107a LAgr : Crédits d'investissements pour les petites entreprises artisanales en région de plaine

Promotion de solutions innovatrices et entrepreneuriales et mise en œuvre simplifiée des mesures par les cantons



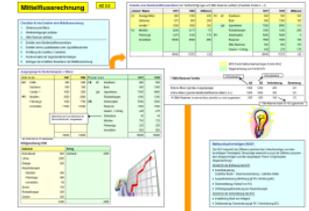
## Ordonnance sur les améliorations structurelles

# Charge supportable / petites entreprises

### Charge supportable (art. 8 OAS):

La compétitivité des exploitations doit être assurée à long terme; pas de mauvais investissements

→ Planification de la supportabilité pour au moins 5 ans et évaluation des risques de l'investissement prévu pour l'ensemble de l'exploitation



### Petites entreprises artisanales (art. 10a OAS)

La définition de la petite entreprise artisanale est revue à la hausse pour ce qui est de sa taille maximale (taux d'emploi de 2000 % ; chiffre d'affaires ≤ 10 millions de francs.)

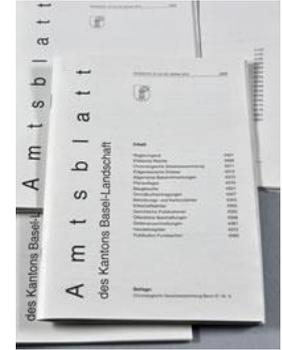


Extension du soutien à la région de plaine



# Ordonnance sur les améliorations structurelles

## Neutralité concurrentielle



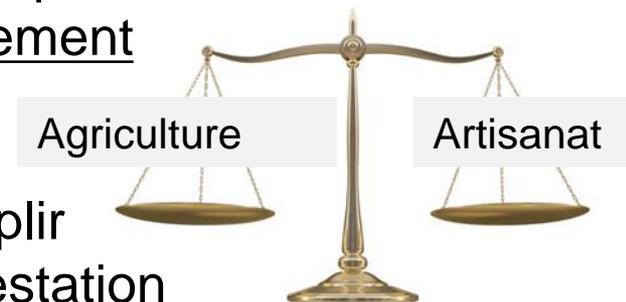
### Neutralité concurrentielle (art. 13 OAS):

Audition des organisations artisanales et associations professionnelles dans le cas de projets ayant une incidence notable sur la concurrence

Publication obligatoire dans la feuille officielle cantonale avant l'approbation du projet par le canton

Possibilité de faire opposition pour les entreprises artisanales concernées dans la région d'approvisionnement pertinente au plan économique

Les entreprises existantes doivent accomplir des tâches équivalentes ou fournir une prestation équivalente



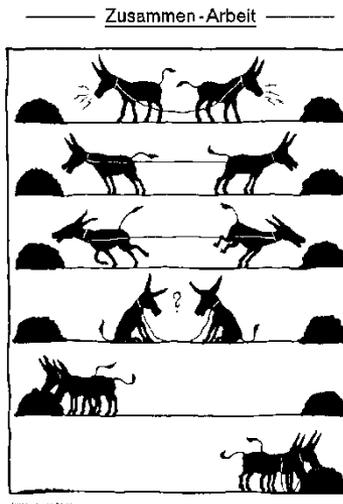


# Ordonnance sur les améliorations structurelles

## Initiatives collectives

**Initiatives collectives de producteurs visant à réduire les coûts de production:**

Soutien (contributions et crédits d'investissements) au moment de l'étude préliminaire, la mise en place et le développement (phase de démarrage ou phase de développement) de la forme de collaboration. (art. 19e et 49 OAS)





# Ordonnance sur les améliorations structurelles

## Remise en état / Regroupement de terres affermées

Extension de la remise en état périodique à tous les murs de pierres sèches (art. 14 et 15a OAS)



■ Bewirtschaftungseinheit  
■ Eigentümer/ Pächter  
■ Verschiedene Verpächter

Meilleur soutien en cas de remembrement de terres affermées (art. 15 OAS; 1 200 francs par hectare au bailleur)



# Améliorations structurelles

- Haute surveillance en ce qui concerne l'exécution des mesures relevant des améliorations structurelles : service de révision de l'Inspectorat des finances OFAG (FISP) – Enquête de l'OFAG auprès des cantons
- Publication selon l'art. 97, al. 4, LAgr
  - Mêmes bases légales
  - Exceptions à l'obligation de publication: les termes «permis de construire» ou «concession» doivent figurer dans le rapport relatif au projet



# Calendrier Révision LAT

<b>LAT 1<sup>ère</sup> étape de révision (milieu bâti)</b>		<b>LAT 2<sup>e</sup> étape de révision (milieu non bâti)</b>	
<b>20.1.2010</b>	<b>CF adopte le message relatif à l'initiative sur le paysage / contre projet indirect</b>	<b>Dès Printemps 2010</b>	<b>Travaux préparatoires Nomination des groupes de travail Elaboration des rapports</b>
<b>2011</b>	<b>Plénum CE CEATE-N / Plénum CN Conc. des Divergences</b>	<b>Décembre 2011</b>	<b>Evaluation des propositions</b>
<b>Automne 2011</b>	<b>Conc. des Divergences Vote final des deux Chambres</b>	<b>Avril 2014</b>	<b>Discussion copil</b>
<b>3 Mars 2013</b>	<b>Votation populaire</b>	<b>Oct / Nov 2014</b>	<b>Consultation</b>
<b>1 Mai 2014</b>	<b>Entrée en vigueur LAT et OAT</b>	<b>2015 - 2018</b>	<b>Message /  Parlement</b>



Aménagement du territoire

# Révision de la LAT: 1<sup>ère</sup> étape

## Contre-projet à l'initiative pour le paysage

- Limiter le développement urbain, le diriger vers l'intérieur
- Réduction à de grandes zones à bâtir, adaptation des plans directeurs

## Vote clair du peuple le 3.3.2013

- Part de oui de 62,9 %

## Instruments de mise en œuvre

- Révision partielle de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT)
- Ajouts au guide sur les plans directeurs cantonaux
- Directives techniques (DT) sur les dimensions des zones à bâtir

en vigueur depuis le 1.5.2014





Aménagement du territoire

# Modifications de la LAT/OAT en ce qui concernent les chevaux



Tableau récapitulatif

	Entreprise agricole selon art. 5 ou 7 LDFR	Exploitation agricole inférieure à la taille d'une entreprise	Détention de chevaux à titre de loisir (agriculture de loisir)
Nouvelles constructions et installations	oui	non <sup>1</sup>	non
Réaffectation de constructions et installations existantes	oui	oui	oui, si l'objet réaffecté est proche de la maison d'habitation et si une détention respectueuse des animaux est garantie <sup>2</sup>
Installations extérieures nécessaires pour une détention convenable des animaux	oui	oui	oui <sup>2</sup>
Places pour l'utilisation	oui	non <sup>1</sup>	non
Carrousel	oui	non <sup>1</sup>	non
Abris de pâturage	oui	non <sup>1</sup>	non
Nombre de chevaux	en fonction de la base fourragère et des pâturages	en fonction de la base fourragère et des pâturages	un détenteur de chevaux à titre de loisir doit être en mesure de s'occuper de tous les chevaux lui-même, soit sans l'aide de tiers

<sup>1</sup> Une communauté ou une communauté partielle d'exploitation vouée à la détention de chevaux qui est reconnue et atteint au moins les besoins en travail exigé pour une entreprise agricole (art. 5 ou 7 LDFR) peut ériger, aux conditions de l'art. 35 OAT, les mêmes constructions et installations qu'une entreprise agricole.

<sup>2</sup> Est en outre applicable l'art. 24e, al. 5, LAT, aux termes duquel des autorisations ne peuvent être délivrées que si les conditions prévues à l'art. 24d, al. 3, LAT sont remplies.



# Révision de la LAT: 2<sup>e</sup> étape

### Points forts thématiques (territoire non urbanisé)

- Amélioration de la protection du paysage cultivé / renforcement protection des surface d'assolement
- Espaces fonctionnels / planification coopérative
- Trafic et énergie dans l'aménagement du territoire
- Sous-sol et aménagement du territoire
- Construire en dehors de la zone à bâtir / objectif: optimisation et simplification
- Autres sujets:  
planifications fédérales / plans directeurs /  
coordination de l'aménagement du territoire et  
de la protection de l'environnement

Plan de route:  
consultation à l'automne 2014?





# Aménagement du territoire

## Projets modèles

### Evaluation 2011 / 2012

- Bonnes impulsions pour la collaboration
- En général peu concentrés sur un seul aspect



### Développement territorial durable 2014-2018

8 offices fédéraux concernés (ARE, OFEV, seco, OFAG, OFL, OFSP, OFROU, OFSPO)

149 projets déposés (jusqu'à fin février 2014):

- développement de l'urbanisation à l'intérieur du tissu bâti (48 projets)
- espaces ouverts dans les agglomérations (42 projets)
- économie dans les espaces fonctionnels (18 projets)
- ressources naturelles (22 projets)
- besoins en logements (19 projets)

Choix définitif des projets : jusqu'à fin mai 2014 (33 projets)



# Domaines politiques ayant un impact sur l'espace agricole: LEaux

- Espace réservé aux eaux:  
fiche «Espace réservé aux eaux et agriculture» éditée par l'OFEV, l'OFAG et l'ARE en collaboration avec la DTAP et la CDCA



# Domaines politiques ayant un impact sur l'espace agricole: LFo

- Aide à l'exécution concernant la compensation du défrichement



# Domaines politiques ayant un impact sur l'espace agricole: IPF

- Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale
- Révision de l'ordonnance (OIFP)
- Consultation des offices par la Confédération
  - Nouveaux descriptifs incomplets dans les domaines de l'agriculture et de l'économie alpestre
  - Intégration partielle des cantons
- Consultation publique: vraisemblablement entre janvier et mars 2014
- Entrée en vigueur: octobre 2014



# Ressource Eau

- Agenda 21 pour l'eau : GT Renat
- PNR 61





# Divers

- Prix européen 2014 pour le renouveau villageois: concours 2014, fête du lauréat 2014 à Vals
- Préservation des ouvrages de génie rural : morcellement, obligation d'entretien et d'utilisation
- Fiches de renseignements : Circulaire de juin 2014 ( bâtiments ruraux)
- Commande de publications de la Confédération: [directement sous www.bundespublikationen.admin.ch](http://www.bundespublikationen.admin.ch)



# Séminaires

- Congrès EurAgEng à Zürich: 6 – 10 juillet 2014, Patronat OFAG, Organisation: ART
- suisse melio - Conférence à Soleure: 28 – 29 août 2014
- IRL Landmanagement Tagung ETH-Zürich: pas encore de date fixée



# Perspectives

- Mise en œuvre de la PA 14-17
- Finances
- Questions des ressources
- Protection des terres cultivables
- Efficacité des mesures individuelles du CDF



# A notre bonne collaboration ! Merci de votre attention



**blw.admin.ch** →  
Développement rural

suissemelio.ch  
agrigate.ch

**Suisse. Naturellement.**